



## Mieux Innover avec la propriété industrielle

### Le Centre Francilien de l'Innovation et l'INPI proposent aux entreprises franciliennes innovantes un programme d'actions sur la propriété industrielle

**Paris, le 18 juin 2013** – Le Centre Francilien de l'Innovation et l'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), annoncent la signature d'une convention de partenariat et la formalisation d'un programme d'actions sur le thème de la propriété industrielle destiné aux entreprises franciliennes innovantes.

Ce partenariat permettra au Centre Francilien de l'Innovation d'étendre son accompagnement auprès des entreprises franciliennes en proposant des services dans le domaine de la propriété industrielle. De son côté, l'INPI bénéficiera du réseau d'entreprises du Centre Francilien de l'Innovation pour développer sa prestation d'accompagnement aux entreprises.

Fruit de cet accord, un premier atelier de sensibilisation animé par un expert de l'INPI et un conseiller du Centre Francilien de l'Innovation aura lieu le 28 juin prochain dans les locaux du Centre Francilien de l'Innovation.

La propriété industrielle (brevets, marques, dessins & modèles) fait partie intégrante du processus d'innovation, c'est un outil indispensable de valorisation et de protection des efforts de R&D. Elle est donc, à ce titre, une composante majeure de la compétitivité des entreprises innovantes.

« *La propriété industrielle est une composante essentielle et inhérente à la stratégie des entreprises innovantes. Protéger ses créations permet à chaque acteur de renforcer sa place sur le marché, communiquer sur ses développements et trouver de nouveaux partenaires, valoriser et défendre ses droits. En dépit d'une situation économique particulière, le nombre de dépôts de titres en France reste constant témoignant ainsi des investissements de nos entreprises en matière d'innovation* » indique Jean-Philippe Muller, Délégué Régional Ile de France de l'INPI.

#### L'alliance de deux experts de l'innovation en Ile-de-France

Au-delà de la délivrance des titres de propriété industrielle, l'INPI accompagne les entreprises innovantes au quotidien pour les aider à valoriser et à protéger leurs efforts d'innovation (prédiagnostics propriété industrielle, tarifs réduits pour les procédures de dépôt de brevet, formations...). C'est donc naturellement que depuis de nombreuses années le Centre Francilien de l'Innovation et l'INPI travaillent ensemble à travers l'organisation d'ateliers de sensibilisation sur les différentes dimensions de la propriété industrielle.

Cette année, les deux structures ont souhaité formaliser leur collaboration et mutualiser leurs expertises et leurs réseaux pour favoriser l'usage de la propriété industrielle comme levier de compétitivité et mieux accompagner les entreprises innovantes face aux enjeux de propriété industrielle.

## La convention de partenariat se matérialise par un programme d'actions pour 2013-2017 comprenant :

- des ateliers animés par des experts pour former les entreprises franciliennes innovantes en matière de propriété industrielle. Prochain atelier le 28 juin [inscription en ligne uniquement](#),
- des permanences, dans les locaux du Centre Francilien de l'Innovation, pour accueillir les entreprises en rendez-vous,
- des tarifs préférentiels pour les entreprises qui souhaitent accéder à des prestations de recherche et de veille proposées par l'INPI et complémentaires à celles du Centre Francilien de l'Innovation,
- la participation du Centre Francilien de l'Innovation aux Trophées INPI de l'innovation. Plus d'information sur [le site internet de l'INPI](#).

« Nous sommes ravis d'avoir formalisé ce partenariat qui illustre plusieurs années de collaboration. L'expertise pointue de l'INPI nous permet de proposer un accompagnement toujours plus complet aux entreprises franciliennes innovantes. » indique de son côté Sabine Enjalbert, Directrice Générale du Centre Francilien de l'Innovation.

### A propos du Centre Francilien de l'Innovation ■ [www.innovation-idf.org](http://www.innovation-idf.org)

Le Centre Francilien de l'Innovation accompagne le développement économique des entreprises franciliennes en les aidant à structurer et mettre en œuvre des projets d'innovation à forte valeur ajoutée économique, sociale et environnementale.

En étroite collaboration avec les acteurs franciliens publics/privés du développement économique, de l'innovation, de la recherche et du développement durable, le Centre étudie, avec les entreprises, toutes les dimensions techniques, commerciales, juridiques, financières et managériales de leurs projets d'innovation et met en place un plan d'accompagnement structuré, sur-mesure et progressif.

Association régie par la loi 1901, le Centre Francilien de l'Innovation est soutenu financièrement par la Région Île-de-France, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et l'Union Européenne.

En 2012, le Centre Francilien de l'Innovation a rencontré près de 1 300 entreprises, suivi plus de 1 150 projets d'innovation et référencé plus de 400 structures de recherche.

### A propos de l'INPI ■ <http://www.inpi.fr>

Établissement public sous la tutelle du ministère du Redressement productif et de la Ministre déléguée en charge des petites et moyennes entreprises, de l'Innovation et de l'Économie numérique, l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) délivre les brevets, marques, dessins et modèles et donne accès à toute l'information sur la propriété industrielle et les entreprises.

Il participe activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques dans le domaine de la propriété industrielle et de la lutte anti-contrefaçon.

**Contacts presse :** Claire Faucon – 04 26 78 27 13 – [cfaucou@amalthea.fr](mailto:cfaucou@amalthea.fr)  
Laurent Meggs – 06 60 07 44 53 – [lmeggs@amalthea.fr](mailto:lmeggs@amalthea.fr)

Suivez-nous :



[@Innovationidf](#)



[Centre Francilien de l'Innovation](#)



[Newsletter mensuelle](#)